



BIOSÉCURITÉ EN ÉLEVAGE DE VOLAILLES (1 JOUR)

OBJECTIFS

Prendre conscience de l'importance de la prévention de l'influenza aviaire et comprendre les risques liés à la propagation du virus. Être capable de concevoir et gérer un plan de biosécurité. Être capable de mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène.

PROGRAMME

Jeudi 23 février

Connaître les bases scientifiques et les caractéristiques du virus Influenza aviaire : conditions de résistance, de propagation, etc ...
Présentation des différentes mesures prises par le gouvernement (arrêté biosécurité) et impact sur les exploitations.
Être capable de concevoir et gérer un plan de biosécurité et être capable de mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène.
Conception du plan de biosécurité pour chaque participant et présentation des bonnes pratiques d'hygiène à mettre en œuvre.
Bilan de la journée et évaluation de la satisfaction.



Jeudi 23 février 2017



À Auch (Gers - 32)

Intervenant : Maria RUIZ BASCARAN, vétérinaire ayant une connaissance scientifique sur l'influenza aviaire et une connaissance des guides de bonnes pratiques et des arrêtés récents concernant la biosécurité.

Responsable de formation : Charleyne BARTHOMEUF

Responsable pédagogique : Sandra FILLOL VALERO

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION : Biosécurité en élevage de volailles.

DATES : Jeudi 23 février 2017.

NOM :

PRENOM :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : **COMMUNE :**

TELEPHONE :

EMAIL :

DATE DE NAISSANCE (exigée par VIVEA) :

PRÉCISIONS SUR VOTRE STATUT :

- Chef d'exploitation Cotisant(e) solidaire
 Salarié(e) Porteur de projet
 Autre, précisez

J'autorise l'ADEAR 32 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.

J'ai pris connaissance des conditions générales.

Fait à Le

Signature :

VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

.....
.....
.....

Inscription :

Veuillez retourner le bulletin d'inscription accompagné d'un **chèque de caution de 20 euros avant le 2 février** à l'adresse suivante :



ADEAR 32 / Association pour le développement de l'emploi agricole et rural du Gers

1 rue Dupont de l'Eure

32000 Auch

Pour plus de renseignements, contactez nous au :

05 62 05 30 86 ou à adear32@free.fr.



FORMATION PROFESSIONNELLE BIOSÉCURITÉ EN ÉLEVAGE DE VOLAILLES

N° d'activité de formation : 73320036332

INFORMATIONS PRATIQUES :

Public

Les éleveurs de volailles.

Pré-requis

Aucun.

Lieu et horaires

23 février à l'ADEAR 32, 1 rue Dupont de l'Eure, 32000 Auch. De 09h30 à 17h30.

Repas de midi

Repas pris sur place. Amenez un pique-nique à partager entre tous.

Coût et prises en charge

Coût de la formation : 126€. La totalité du coût de la formation peut être pris en charge par VIVEA pour les personnes éligibles (agriculteurs et porteurs de projet).

Salariés : Le coût de la formation peut être en partie pris en charge par le FAFSEA. Dans ce cas, nous consulter.

Porteurs de projet en phase d'installation : Les porteurs de projet peuvent bénéficier d'une prise en charge par le fonds VIVEA. Pour cela, une attestation d'éligibilité doit être demandée au "Point Accueil Installation" de la Chambre d'Agriculture de votre département. Merci de joindre l'original de cette attestation à votre bulletin d'inscription.

Crédit d'impôt : Si vous êtes au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation vous pouvez bénéficier aussi d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.

Modalités :

- Une attestation de participation sera remis au stagiaire à la fin de la formation.

- Mode d'évaluation : fiche d'autoévaluation.